



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CARBOSET CA7100 RC

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	CARBOSET CA7100 RC
Numéro du produit	64850
UFI	UFI: MC9H-A2E7-G00R-A9SR
Indications sur l'enregistrement REACH	Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Applications industrielles diverses
--------------------------	-------------------------------------

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Solutions SAS Immeuble Cityscope 3 rue Franklin 93108 Montreuil Cedex France +33 (0)1 85 57 46 00 SDS.EMEA@univarsolutions.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Sds No.	64850

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger	EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE, C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix). Peut produire une réaction allergique.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette	EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
UFI	UFI: MC9H-A2E7-G00R-A9SR

CARBOSET CA7100 RC

2.3. Autres dangers

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE		0 - 0.05%
Numéro CAS: 2634-33-5	Numéro CE: 220-120-9	
Facteur M (aigu) = 1		
Skin Sens. 1 - H317		
>= 0.05 %		
Classification		
Acute Tox. 4 - H302		
Skin Irrit. 2 - H315		
Eye Dam. 1 - H318		
Skin Sens. 1 - H317		
Aquatic Acute 1 - H400		
Aquatic Chronic 2 - H411		

CARBOSET CA7100 RC**C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)****0.001 - 0.0015%**

Numéro CAS: 55965-84-9

Numéro CE: 611-341-5

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2120764691-48-XXXX

Facteur M (aigu) = 100

Facteur M (chronique) = 100

ETA: Estimation de la toxicité aiguëOrale64mg/kg

ETA: Estimation de la toxicité aiguëCutanée92.4mg/kg

ETA: Estimation de la toxicité aiguëInhalatoire0.171mg/l4heurePoussières/brouillard

Skin Corr. 1C - H314

>= 0.6%

Skin Irrit. 2 - H315

0.06 - < 0.6 %

Eye Irrit. 2 - H319

0.06 - < 0.6 %

Skin Sens. 1A - H317

>= 0.0015 %

Eye Dam. 1 - H318

>= 0.6 %

Classification

Acute Tox. 3 - H301

Acute Tox. 2 - H310

Acute Tox. 2 - H330

Skin Corr. 1C - H314

Eye Dam. 1 - H318

Skin Sens. 1A - H317

Aquatic Acute 1 - H400

Aquatic Chronic 1 - H410

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

Commentaires sur la composition

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Information générale**

Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

Inhalation

Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Consulter un médecin.

Contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.

Contact oculaire

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

CARBOSET CA7100 RC

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact cutané	Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
Contact oculaire	Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.
-----------------------------	--

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
Produits de combustion dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau.
Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. S'assurer qu'une protection respiratoire appropriée est portée pendant l'enlèvement des déversements dans des zones confinées. Prévoir une ventilation suffisante.
---------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.
---	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Nettoyer soigneusement les objets et zones contaminés, en respectant les réglementations en matière d'environnement.
-----------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.
-------------------------------	---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

CARBOSET CA7100 RC

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Prévoir une ventilation suffisante.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter le gel. Éviter le contact avec les matières suivantes: Oxydants puissants.
--------------------------------	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Commentaires sur les composants	Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).
--	--

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE (CAS: 2634-33-5)

DNEL	Population en général - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.345 mg/kg Population en général - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 1.2 mg/m ³ Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 0.966 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 6.81 mg/m ³
PNEC	Sédiments (eau douce); 0.0499 mg/kg Station d'épuration des eaux usées; 1.03 mg/l Sol; 3 mg/kg eau de mer; 0.00403 ppm eau douce; 0.0403 ppm Sédiments (eau de mer); 0.00499 mg/kg

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix) (CAS: 55965-84-9)

DNEL	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.02 mg/m ³ Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.04 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.02 mg/m ³ Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.04 mg/m ³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 0.09 mg/kg/jour Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 0.11 mg/kg/jour
PNEC	eau douce; 3.39 µg/l eau de mer; 3.39 µg/l Station d'épuration des eaux usées; 0.23 mg/l Sol; 0.01 mg/kg/jour rejet intermittent; 3.39 µg/l Sédiments (eau douce); 0.027 mg/kg/jour Sédiments (eau de mer); 0.027 mg/kg/jour

8.2. Contrôles de l'exposition

CARBOSET CA7100 RC

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Une ventilation mécanique ou une aspiration locale peut être nécessaire. Prévoir une ventilation suffisante.

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Sauf si l'évaluation indique qu'un degré de protection élevé est requis, porter la protection suivante: Lunettes de sécurité bien ajustées. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec le liquide et tout contact prolongé ou répété avec la vapeur.

Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". EN 136/140/141/145/143/149

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Blanc.
Odeur	Légère. Acrylates.
pH	pH (solution concentrée): 7.9 - 8.7
Point de congélation	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.02 @ 20°C

CARBOSET CA7100 RC

Solubilité(s)	Dispersible dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Viscosité	8,000 - 11,000 mPa.s

9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
----------------------------	--------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucune donnée d'essai concernant spécifiquement la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ces composants.
-------------------	---

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
---------------------------	--

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse ne se produira dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.
---	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter le gel.
----------------------------	----------------

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Oxydants puissants.
-------------------------------	---------------------

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.
--	---

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
--	--

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation)	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Pas d'information disponible.
-------------------------------------	-------------------------------

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Pas d'information disponible.
--------------------------------	-------------------------------

CARBOSET CA7100 RC

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Pas d'information disponible.

Essais de génotoxicité - in vivo Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction - développement Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Pas d'information disponible.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Danger par aspiration Pas d'information disponible.

Toxicocinétique

La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.

Inhalation

Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire. Une surexposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Vertiges. Mal de tête. Nausées, vomissements.

Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané

Le produit contient une petite quantité de substance sensibilisante. Peut entraîner une sensibilisation cutanée ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire

Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

Informations toxicologiques sur les composants

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 670 mg/kg, Orale, Rat NOAEL 25 mg/kg p.c. /jour, Orale, Rat 90 jours

ETA orale (mg/kg) 500,0

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ > 5000 mg/kg, Cutanée, Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ 5.71 mg/l, Inhalatoire, Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

CARBOSET CA7100 RC

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée. Lapin cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Test de maximisation chez le cobaye (GPMT) - Cobaye: Sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Cette substance ne présente aucune preuve de propriétés mutagènes.

Essais de génotoxicité - in vivo Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. OECD 474

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité, Etude sur deux générations - NOAEL 56.6 mg/kg, Orale, Rat Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction - développement Toxicité pour le développement: - NOAEL: 112 mg/kg, Orale, Rat Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 64,0

Espèces Rat

Indications (DL₅₀ orale) DL₅₀ 64 mg/kg, Orale, Rat Toxique en cas d'ingestion.

ETA orale (mg/kg) 64,0

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 92,4

Espèces Lapin

Indications (DL₅₀ cutanée) DL₅₀ 92.4 mg/kg, Cutanée, Lapin Mortel par contact cutané.

ETA cutanée (mg/kg) 92,4

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ poussières/brouillards mg/l) 0,171

Espèces Rat

Indications (CL₅₀ inhalation) CL₅₀ 0.171 mg/l, 4 heures, Poussières/brouillard Rat Mortel par inhalation.

CARBOSET CA7100 RC

ETA inhalation 0,171
(poussières/brouillards
mg/l)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures. Lapin OECD 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux. Lapin

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information disponible.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée. Test de maximisation chez le cobaye (GPMT)
- Cobaye: Sensibilisant. OECD 406

Mutagenicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Données non-concluantes.

Essais de génotoxicité - in vivo Aberration chromosomique: Négatif. Rat
Aberration chromosomique: Négatif. Souris
Essai du micronoyau: Négatif. Rat

Cancérogénicité

Cancérogénicité Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Fertilité - NOAEL 16.3 - 24.7 mg/kg, Orale, Rat P Fertilité - NOAEL (90d) 16.3 - 24.7 mg/kg, Orale, Rat F1 Etude sur deux générations, Fertilité - NOAEL (P) 2.8 - 4.4, (F1) 22.7 - 28, (F2) 35.7 - 39.1 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité pour la reproduction - développement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour le développement: - NOAEL: 15 mg/kg, Orale, Rat Toxicité maternelle: - NOAEL: <= 3.95 mg/kg, Orale, Rat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée. NOAEL (90 d) 16.3 - 24.7 mg/kg, Orale, Rat NOAEL (91 d) <=0.104 mg/kg, Cutanée, Rat NOAEL (91 d) 0.00034 mg/l, Inhalatoire, Rat

Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CARBOSET CA7100 RC

Toxicocinétique	La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.
Inhalation	Mortel par inhalation.
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion.
Contact cutané	Mortel par contact cutané. Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact oculaire	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué. Peut provoquer des brûlures chimiques aux yeux.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

Informations écologiques sur les composants

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Écotoxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.1. Toxicité

toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson Aucune information disponible.

Informations écologiques sur les composants

1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE

toxicité aquatique aiguë

C(E)L₅₀ 0.1 < C(E)L₅₀ ≤ 1

Facteur M (aigu) 1

Toxicité aiguë - poisson CL₅₀, 96 hours: 2.15 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
OECD 203

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 hours: 1.5 - 3.3 mg/l, Daphnia magna
OECD 202

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CI₅₀, 72 hours: 0.11 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata
OECD 201
NOEC, 72 heure: 0.0403 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

Toxicité aiguë - microorganismes CE₅₀, 3 hours: 12.8 mg/l, Boues activées

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Toxicité Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

toxicité aquatique aiguë

CARBOSET CA7100 RC

C(E)L₅₀	0.001 < C(E)L ₅₀ ≤ 0.01
Facteur M (aigu)	100
Toxicité aiguë - poisson	CE ₅₀ , 96 heures: 0.22 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) OECD 203
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 0.1 mg/l, Daphnia magna OECD 202
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 0.0052 mg/l, Skeletonema costatum (marine diatom) OECD 201 NOEC, 48 heure: 0.00049 mg/l, Skeletonema costatum (marine diatom) OECD 201
Toxicité aiguë - microorganismes	CE ₅₀ , 3 heure: 7.92 mg/l, Boues activées OECD 209
<u>toxicité aquatique chronique</u>	
Facteur M (chronique)	100
Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie	NOEC, 28 jours: 0.098 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) OCED 215
Toxicité chronique - invertébrés aquatiques	NOEC, 21 jour: 0.004 mg/l, Daphnia magna OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

Informations écologiques sur les composants**1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE**

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- Dégradation 100%: 28 jour (OECD 301B)

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable.
Biodégradation	- >60%: 28 jours OECD 301D

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

Informations écologiques sur les composants**1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE**

CARBOSET CA7100 RC

Potentiel de bioaccumulation	FBC: 6.95,
Coefficient de partage	log Pow: 0.6 - 1.3

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Potentiel de bioaccumulation	FBC: 3.6,
Coefficient de partage	log Pow: -0.71 - 0.75 OECD 107

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Aucune information disponible.
----------	--------------------------------

Informations écologiques sur les composants

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Mobilité	Aucune information disponible.
----------	--------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
---------------------------------------	-------------------------------

Informations écologiques sur les composants

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.
---------------------------------------	---

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes	La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.
------------------------	---

Informations écologiques sur les composants

C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix)

Autres effets néfastes	La substance/le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon l'article 57 (f) de REACH ou le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1% ou plus.
------------------------	---

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale	Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.
Méthodes de traitement des déchets	Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général	Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).
---------	--

CARBOSET CA7100 RC

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION du 18 juin 2020

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

Inventaires

États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

Nouvelle-Zélande (NZIOC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

CARBOSET CA7100 RC

Taiwan (TCSI)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
 CAS: Chemical Abstracts Service.
 DNEL: Dose dérivée sans effet.
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
 PNEC: Concentration prédite sans effet.
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.
 FBC: Facteur de bioconcentration.
 DBO: Demande biochimique en oxygène.
 CE₅₀: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.
 NOEC: Concentration sans effet observé.
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.
 LE50: limite d'exposition 50
 hPa: Hektopaskal
 LL50: Lethal Chargement cinquante
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA
 STP Stations d'épuration
 COV: Composés organiques volatils

Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

Commentaires sur la révision

C'est la première version.

Date de révision

17/01/2023

CARBOSET CA7100 RC

Numéro de version	1.000
Numéro de FDS	64850
Statut de la FDS	Approuvé.
Mentions de danger dans leur intégralité	H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H310 Mortel par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H330 Mortel par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 Contient du 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE, C.I.T. (EC No. 247-500-7) & M.I.T. (EC No. 220-239-6) (3:1 Mix). Peut produire une réaction allergique.
Signature	K Winter

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.